

# L'Amue & Chorus Portail Pro



# Chorus Portail Pro : le contexte



- + Depuis 2008, avec la loi de modernisation de l'économie (LME), l'Etat a l'obligation d'accepter les factures émises par ses fournisseurs sous forme dématérialisée à compter du 1er janvier 2012.

→ Mise en service de Chorus factures le 1<sup>er</sup> janvier 2012



- + **L'ordonnance du 26 juin 2014 complète ce dispositif en :**
  - étendant l'obligation d'accepter les factures dématérialisées à destination du secteur public local et des établissements publics nationaux,
  - prévoyant **l'obligation progressive pour les fournisseurs de dématérialiser les factures** à destination de la sphère publique.



# Les acteurs concernés : les émetteurs de factures



- + Par émetteurs (fournisseurs) sont entendus :
  - Les fournisseurs privés : les titulaires, les co-traitants et les sous-traitants
  - Les fournisseurs publics : structures publiques en tant qu'émetteurs de factures intra sphère publique
  
- + Sont concernés par l'utilisation de la solution CPP 2017 les entreprises privées en contrat avec l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, quelle que soit leur situation :
  
- + Les entreprises dont le siège social est établi :
  - En France
  - En Union Européenne (hors France)
  - Hors Union Européenne et hors France
  - En Polynésie française
  - En Nouvelle Calédonie
    - Les fournisseurs en cours d'immatriculation
    - Les Particuliers



# Le calendrier de l'obligation réglementaire



+ L'ordonnance du 26 juin 2014 prévoit que l'utilisation de « Chorus Pro » deviendra obligatoire :

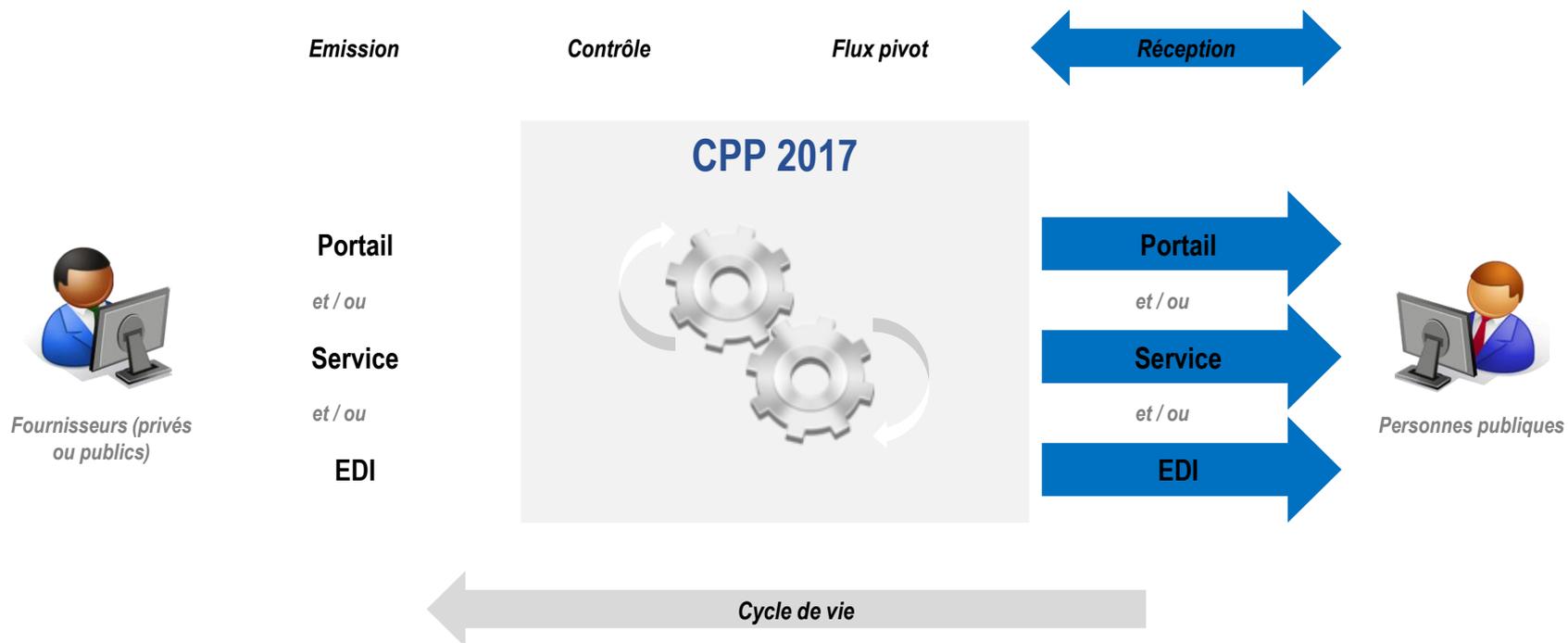


- au 1er janvier 2017 : pour les grandes entreprises (+ de 5000 salariés) et les personnes publiques
- au 1er janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5000 salariés)
- au 1er janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés)
- au 1er janvier 2020 : pour les micros entreprises (- 10 salariés)



# Les modalités d'accès

- + L'émetteur de la facture (le fournisseur ou l'entité publique) et le destinataire la facture (l'entité publique) choisissent, en totale indépendance l'un de l'autre, les modalités d'émission ou de réception des factures qui conviennent à chacun d'entre eux.



# Solution cible



# L'approche de l'Amue



- + Collaboration avec l'AIFE et la DGFIP
  - Implication pour conception de Chorus Portail Pro en 2015
- + Phase de cadrage projet T3 2015
  - 10 établissements impliqués
    - Etude des différentes possibilités
    - Choix techniques (ESB et mode services/API)
  - Choix de la solution cible
    - SIFAC Démat pour le flux Dépenses
    - SIFAC pour le flux Recettes



# L'approche de l'Amue



- + Phase de conception S1 2016
  - 10 établissements impliqués
    - Choix fonctionnels
    - Lotissements des fonctionnalités
- + Phase de réalisation : juillet à octobre 2016
  - Création d'un module de conversion des flux CPP
  - Adaptation de la souche Démat
  - Adaptation de la souche SIFAC
  - Adaptation du kit de déploiement et de la formation
  - Adaptation de la documentation



# L'approche de l'Amue



- + Phase de recette T4 2016
  - Université de Lorraine, Pilote pour l'AIFE et la DGFIP
    - Cible : semaine 45
    - Constitution d'un groupe de travail multi-établissements
    - Plan de test et de non régression
    - Volumétrie établissement et données de type « production »
- + Mise à disposition : cible au 01/01/2017
  - Etablissements Démat
    - GBCP vague 1 à partir du 01/01/2017
    - GBCP vague 2
      - Mode portail à partir du 01/01/2017
      - Via Sifac Démat post bascule GBCP & phase d'accompagnement (T2 2017)
  - Etablissements Sifac
    - Mode portail à partir du 01/01/2017



# Nouvelle brique d'échange : SINAPS Flux



- + Le nouveau composant :
  - Gère l'authentification forte auprès de CPP
  - Gère la transmission de données (factures, statuts...) entre le SI de l'établissement et Chorus Portail Pro
  - Gère la transmission des flux en erreur (rejet techniques, recyclages...)
  - Gère la piste d'audit en amont des solutions métiers
- + Ce composant est fourni gratuitement aux adhérents Sifac dans le cadre de CPP
- + Les serveurs, l'installation et le paramétrage restent à la charge de l'établissement
- + Son utilisation sera limitée aux échanges avec CPP et s'ouvrira progressivement aux autres flux finances (Geslab, e-procurement...)



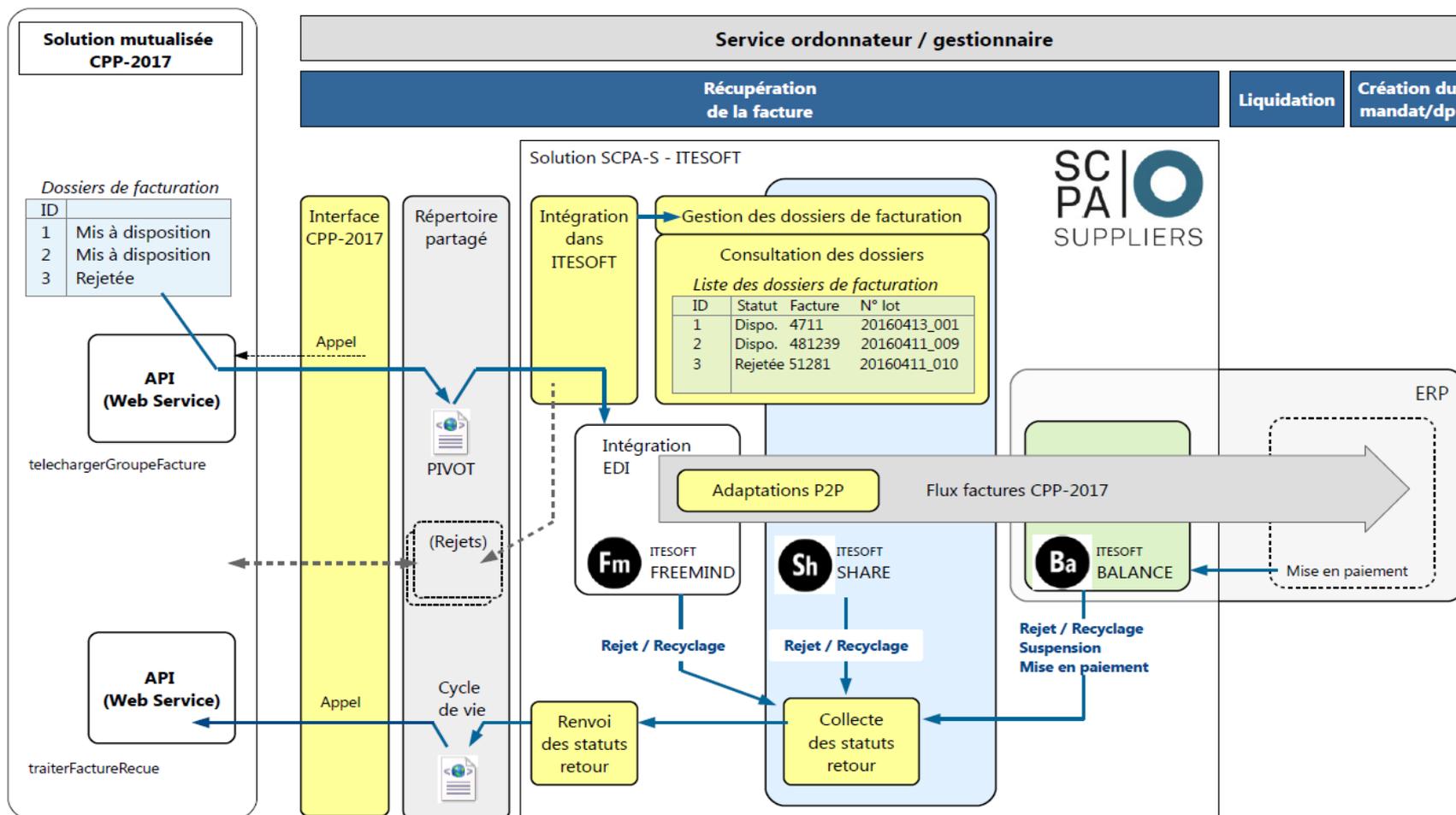
# Solution Cible Dépenses



- + L'outil reste le même : pas d'impact organisationnels
- + Réception automatique des nouvelles factures dans l'outil
- + Image reconstituée à partir des données de la facture pour une meilleure ergonomie
- + Gestion automatique de la mise à jour des statuts CPP à toutes les étapes du flux jusqu'au paiement
- + Intégration dans Sifac avec les nouvelles données issues de CPP
- + Workflows avec notification fournisseur (suspension avec demande de PJ par exemple)
- + Gestion des PJ associées au dossier de facturation à toutes les étapes du flux
- + Archivage dans le SAP CS et piste d'audit conservée



# Solution Cible Dépenses



# Solution Cible Recettes



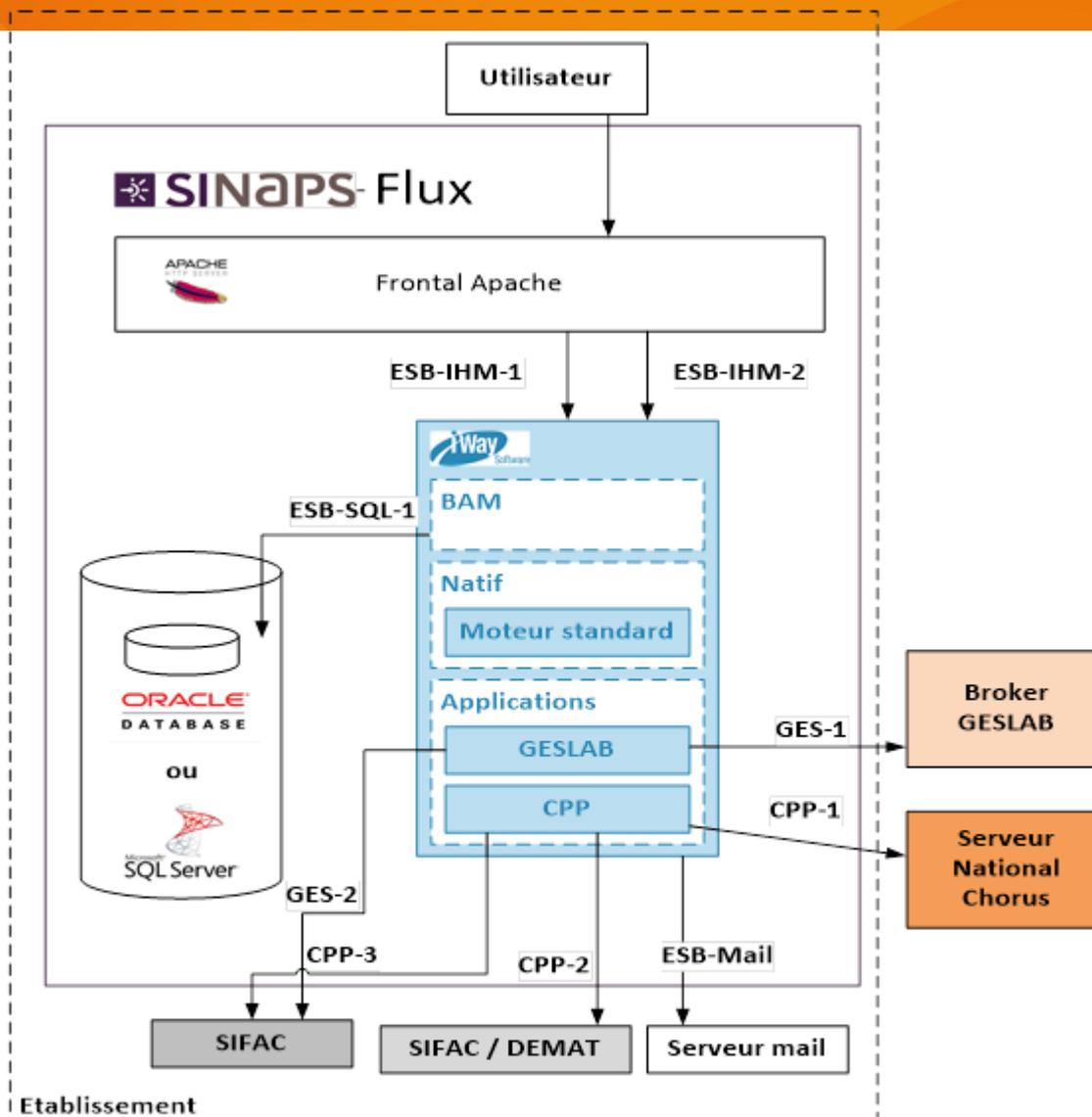
- + Une solution transitoire pour le 01/01/2017
  - Utilisation de CPP en mode Portail
    - Saisie de facture de vente à destination de la sphère publique
      - Votre facture est d'abord créée dans SIFAC puis ressaisie à l'identique sur le portail
    - Ou dépôt PDF
      - Votre facture est d'abord créée dans SIFAC puis générée au format PDF
      - Vous déposez le fichier PDF sur le portail, qui va en extraire les données
      - Vous validez et/ou corrigez les informations extraites
- + Adaptations SIFAC : cible juillet 2017
  - Utilisation de CPP en mode Services (API)
    - Utilisation des transactions habituelles SIFAC et génération des factures au format CPP pour les tiers éligibles et transmission automatisée au tiers via CPP.
    - Changements de statuts visibles directement dans SIFAC



# Sinaps Flux : présentation technique



# Architecture applicative



# Prérequis techniques : SINAPS Flux



## + 3 Machines virtuelles ou physiques :

- Reverse Proxy
  - Windows Serveur 2012 R2
  - ou**
  - Linux RHEL 7.2
  
- Serveur Sinaps Flux :
  - Windows Serveur 2012 R2
  - ou**
  - Linux RHEL 7.2
  
- Serveur BDD Sinaps Flux
  - Windows Serveur 2012 R2 /SQL Serveur 2014 SP1 (V2014.120.4100.1)
  - ou**
  - Linux RHEL 7.2 / Oracle 12C R1 (12.1.0.2)



# Accompagnement établissements



# Impacts CPP pour tout établissement



## + Changements organisationnels :

- Réorganisation possible des structures (1 fiche structure par SIRET)
- Gestion éventuelle de codes service avec information ou non au fournisseur
- 2 modes de réception des factures à gérer (notion de gestionnaire à intégrer)

## + Modification des relations avec les fournisseurs



# Actions établissements



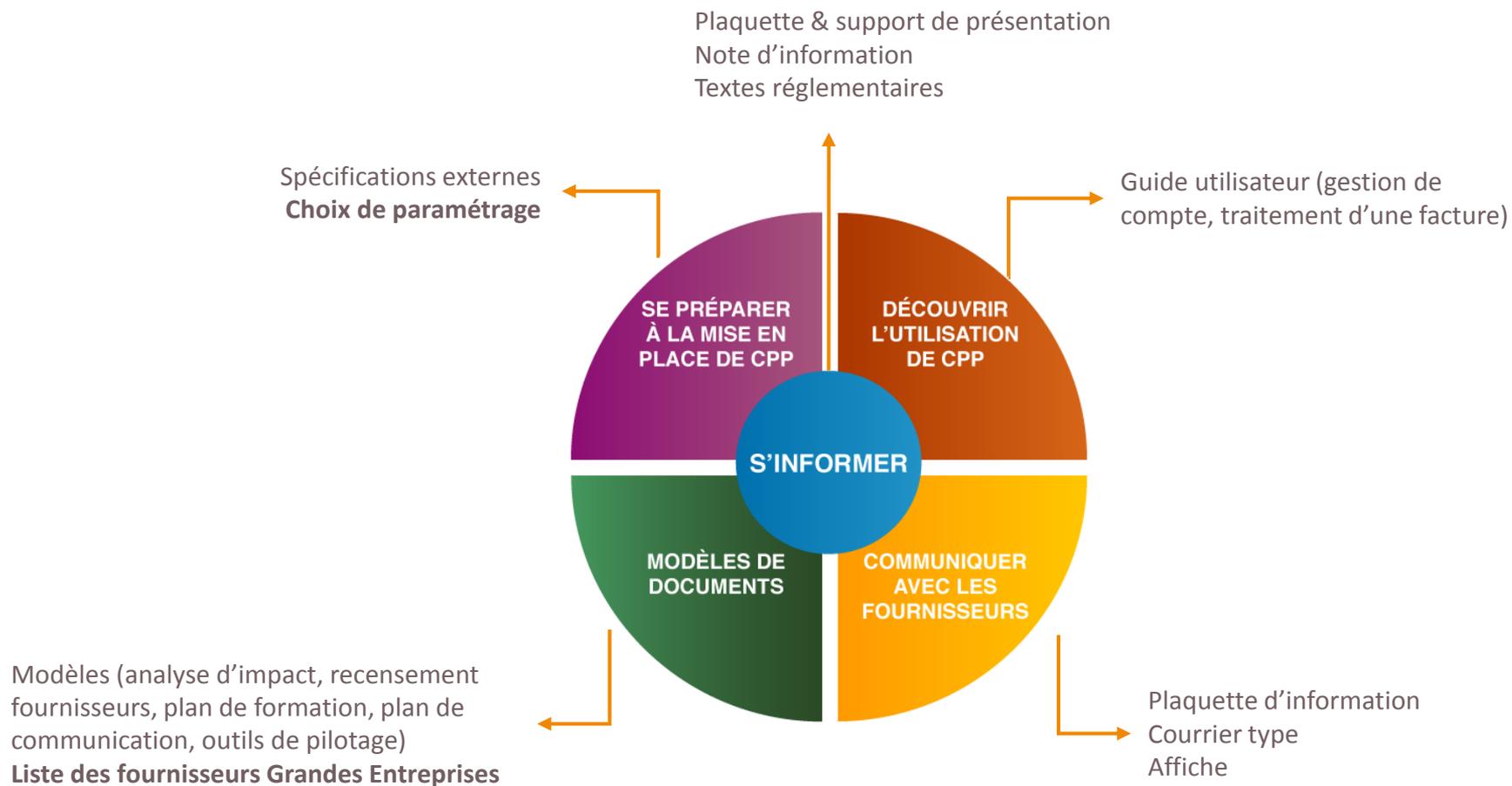
|   | Actions FONC | Actions TECH |
|---|--------------|--------------|
| Achat machines                          |              | X            |
| Installation et paramétrage Sinaps Flux |              | X            |
| Installation serveur FTP                |              | X            |
| Achat/gestion Certificat RGS 1*         |              | X            |
| Raccordements AIFE                      | X            | X            |
| Habilitations CPP                       | X            |              |
| Personnalisation CPP                    | X            |              |
| Communication fournisseurs              | X            |              |



# Accompagnement AIFE



## Communauté Chorus Pro



# Accompagnement AIFE



## Portail de qualification Chorus Pro



- + Documentation sur la mise en œuvre de l'obligation
- + Exemples de flux
- + Test des flux de factures
- + Flux de cycle de vie
- + Compte rendu d'irrecevabilité
- + Exemple de flux pivot

### La dématérialisation des factures avec CPP2017

- ▽ a. Pourquoi dématérialiser ?
  - [Plaquette de communication](#)
  - [Ordonnance](#)
- ▽ b. Comment dématérialiser ?
  - [Spécifications externes](#)
  - [Présentation générale à l'attention des fournisseurs](#)
  - [Présentation générale à l'attention des structures publiques](#)
  - [Glossaire CPP](#)
- ▽ c. Comment se préparer ?
  - [Doc chapeau fournisseurs](#)
  - [Doc chapeau kit CEPL](#)

### La qualification du raccordement sur CPP2017

- ▽ a. Utiliser le portail de qualification
  - [Guide de mise en oeuvre de l'EDI / API](#)
  - [Guide utilisateur du portail de qualification](#)
  - [FAQ utilisateur](#)
- ▽ b. Documentation technique
  - [Protocole de raccordement](#)
  - [Catalogue de tests](#)
  - [Fiche de demande de raccordement](#)
  - [Exemples JSON et WADL](#)
- ▷ c. Utilitaire



# Accompagnement AIFE



The screenshot shows a user interface for a public structure. At the top, there are two speech bubbles: a green one labeled 'ASSISTANCE' and a blue one labeled 'FAQ'. Below this, the text 'STRUCTURE PUBLIQUE' is displayed. A magnifying glass icon with a blue cross is positioned over the top right corner of the screenshot.

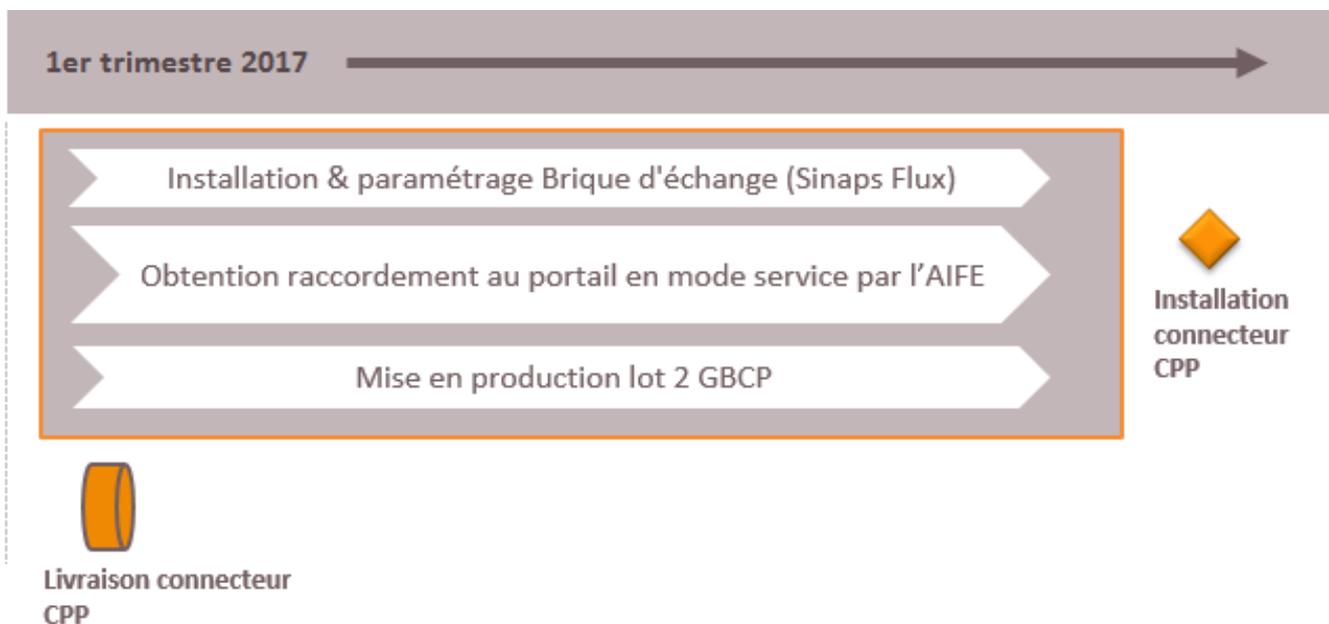
| STRUCTURE PUBLIQUE              |              |
|---------------------------------|--------------|
| 1. <b>Métier Réglementaire</b>  | 73 Questions |
| 2. <b>Fonctionnel</b>           | 81 Questions |
| 3. <b>Technique</b>             | 74 Questions |
| 4. <b>Collecte pour les EPN</b> | 12 Questions |



# Livraison Connecteur CPP SIFAC Démat



**Etablissements  
SIFAC Démat**



# Accompagnement de l'Amue aux sites Sifac Démat



2<sup>ème</sup> semestre 2016 :

- + Documentation technique & fonctionnelle
- + Actions d'accompagnement :
  - + Techniques :
    - + Cahier des charges d'implantation Sinaps Flux
    - + Admin / Exploit Sifac Démat
  - + Fonctionnels :
    - + Nouvelles fonctionnalités
    - + Habilitations
    - + Personnalisation



**Des questions ?**

